



26 mai 2026

Présenté par le Secrétariat du TCA

Original : anglais

Traité sur le commerce des armes**Douzième Conférence des États Parties**

Genève, Suisse, 24–28 août 2026

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2027

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 prévoit que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption par la Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2027 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.
5. En raison des fluctuations constantes des taux de change, les estimations budgétaires ont été calculées en utilisant un taux de change moyen de 1 USD = 0,77 CHF. L'ensemble du budget pourra donc faire l'objet d'un ajustement à une date plus proche de la Conférence des États Parties (CEP) en cas de fluctuations importantes des taux de change.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2026

6. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2026.
7. Le budget 2026 adopté par la Onzième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2026. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2026, qui se compose du budget du Secrétariat du TCA (856 774,00 USD) et de celui de la Conférence (426 192,00 USD), s'élève à 1 282 966,00 USD. C'est sur la base de ces chiffres

que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2026 ont été calculées selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.

8. En novembre 2025, le Secrétariat du TCA a adressé 138 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. Au 18 mai 2026, le montant total des contributions financières reçues de 77 États s'élevait à 1 137 015,42 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 61 autres États évaluées pour le budget 2026 du TCA s'élève à 137 995,73 USD.

9. En mars 2026, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8 du TCA, la Présidente de la Douzième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

ADMINISTRATION DU BUDGET

10. Après son adoption par la Douzième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2027 en octobre 2026.

CONCLUSION

11. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2027 pour examen et adoption lors de la Douzième Conférence des États Parties (CEP12).

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2027

Source ⁱ des fonds	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions des États ÉVALUÉES	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) ⁱⁱⁱ – 12 mois 2027	699'053	Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA
	Appui temporaire général (si nécessaire)	10'000	40 jours de services de conseil (spécialiste junior – estimé à 250 USD/jour)
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	0	40 jours de services de conseil (spécialiste – estimé à 500 USD/jour)
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et	16'000	Coûts estimés à 4 000 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3)
	Formation du personnel	2'000	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	2'000	
	Site Internet du Secrétariat et infrastructure informatique dans le nuage	112'987	Maintenance et licences pour l'infrastructure informatique dans le nuage
	Frais d'audit	19'480	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	3'750	
	Perte sur taux de change	30'000	
Sous-total contributions ÉVALUÉES		895'270	Total dont 30 % sont évalués conformément à la règle financière n° 5 70 % évalués conformément à la règle financière n° 6
EN NATURE par l'État hôte^{iv} (la Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	0	Locaux couverts par l'État hôte : Locaux = 85 328 CHF, Stockage des archives = 6 811 CHF
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance [main d'œuvre]) ^v	0	Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 43 270 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 480 CHF ; location d'un photocopieur = 2 512 CHF
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	0	Services financiers = 53 000 CHF
	Gestion des ressources humaines	0	Services RH = 10 000 CHF
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	0	Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 48 000 CHF (12 mois 50 %)
	Frais généraux DCAF pour 2027	0	Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 18 210 CHF
Sous-total EN NATURE par l'hôte		0	
TOTAL		895'270	

Source ⁱ des fonds	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	Processus préparatoire à la CEP13	Salles pour les réunions préparatoires	67'532	1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (= 6 jours) Estimation des charges pour les services de conférence du CIGG (assistance technique, location de matériel)
		Réunions préparatoires hybrides	14'200	Frais d'Odeka et du CIGG pour le matériel et les techniciens chargés de la diffusion en direct des réunions des groupes de travail sur Zoom et pour la tenue d'une réunion hybride lors de la réunion préparatoire informelle
		Sécurité	3'000	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)
		Documents ^{vii}	30'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)
		Interprétation à distance ^{viii}	42'000	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)
	Sous-total processus préparatoire		156'732	
	CEP13	Salle de conférence ^{vi}	58'442	Estimation des frais pour les services de conférence du CIGG/assistance technique, location de matériel
		Réunion hybride	13'000	Frais d'Odeka et du CIGG pour le matériel et les techniciens chargés de la diffusion en direct de la réunion sur Zoom
		Enregistrement vidéo	2'000	sous réserve d'une décision concernant le format de la réunion
		Documents ^{vii}	35'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)
		Interprétation lors des séances ^{viii}	89'000	Équipement pour l'interprétation et interprètes
		Fournitures et matériel de conférence	3'000	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes
		Assistance informatique	3'500	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site Internet, inscription en ligne
		Personnel d'appui à la conférence	15'750	Personnel d'appui local
		Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP
		Graphisme et impression	3'500	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants
		Décoration	1'000	
		Assistance médicale	0	
		Divers	1'000	
	Sous-total CEP13		240'692	
Sous-total contributions ÉVALUÉES			397'424	
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se tient hors de GENÈVE	CEP13	Salle de conférence	-	
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.
		Sécurité	-	
		Assistance médicale	-	
		Décoration	-	
		Divers	-	
	Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local	
Sous-total EN NATURE			-	
Coût TOTAL de la conférence			397'424	

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière n° 3 du TCA, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2027.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du Secrétariat du TCA, ce poste budgétaire couvre les rémunérations et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2027. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,2950 USD (en date du 18 mai 2026).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément à la décision du Conseil de la FIPOI du 6 mars 2025, les événements organisés au CICG seront soumis à des frais forfaitaires supplémentaires de 11 000 CHF par événement, ainsi qu'à 8 % du montant total des frais de location à la charge de l'organisateur. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement suisse prendra en charge 92 % du coût total de la location. Ces coûts estimés pourraient donc faire l'objet d'ajustements à l'approche de la Conférence des États Parties (CEP) si un soutien supplémentaire de la part du gouvernement suisse était confirmé pour 2027. Toute réduction des coûts qui en résulterait, après la Conférence des États Parties (CEP), serait répercutée sur les États.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- viii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA.